

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux;
- de faciliter l'accès aux terrains de jeux en général.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le 8 mai dernier, votre Conseil a approuvé le rapport de la commission des travaux et a renvoyé au Conseil administratif la motion M-586 amendée, telle qu'elle figure ci-dessus.

En préambule, le Conseil administratif tient à exprimer sa sensibilité au problème de l'intégration des enfants handicapés et sa volonté de favoriser cette intégration. Il relève que les auditions auxquelles a procédé la commission des travaux sur ce thème ont été très éclairantes et montrent combien, dans ce domaine, l'on risque de mal faire à trop vouloir bien faire. Pour sa part, le Conseil administratif retient les pistes suggérées par la Fondation Ensemble, à savoir:

- maintenir la priorité sur la sécurité des jeux pour tous les enfants;
- compléter cette priorité par d'éventuelles mesures prépondérantes pour le handicap, mais non forcément exclusives;
- être attentif aux chemins d'accès et aux surfaces qui entourent les jeux;
- développer des jeux mixtes plutôt que prioriser des jeux pour les enfants handicapés.

A ce jour, le Conseil administratif peut d'ores et déjà affirmer que les cheminements et les surfaces de la plus grande partie des places de jeux de la Ville de Genève ont été aménagés de manière que ces dernières soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant en fauteuil roulant, de même d'ailleurs qu'aux poussettes, tricycles ou autres jeux roulants. Les mesures prises dans ce sens portent essentiellement sur le traitement des surfaces, la largeur des chemins d'accès et des portails et, éventuellement, sur la création de rampes.

En ce qui concerne les jeux, quelques-uns d'entre eux sont universels, donc utilisables par tous. Citons les gros animaux en ferrociment, les labyrinthes,

les bacs à sable, ainsi que certaines balançoires et toboggans, pour autant que l'enfant handicapé soit aidé.

Par ailleurs, le Conseil administratif a demandé aux services concernés d'être attentifs à la question de l'intégration de manière constante et générale dans leurs interventions relatives aux jeux. C'est ainsi que le Service des écoles et institutions pour l'enfance, lors de la rénovation de la place de jeux de l'école des Crêts-de-Champel, en 2005, a aménagé la butte-toboggan de façon qu'elle soit accessible avec un fauteuil roulant. De même, un nouveau jeu installé au bois de la Bâtie en 2006 permet l'adaptation d'un siège pour handicapés. La place de jeux du parc Mon-Repos, transformée durant l'été 2007, comprend une balançoire en forme de coque et munie d'un harnais de sécurité; une surface roulante permet à un fauteuil d'accéder jusqu'au pied de la balançoire. Les tubes de glisse installés à l'école des Ouches sont également utilisables par des enfants à mobilité réduite. Il est à noter que les fabricants de jeux proposent de plus en plus souvent des solutions innovantes dans ce domaine et que les services entendent bien profiter de cette offre nouvelle.

Fort de ces expériences, le Conseil administratif poursuivra l'effort entrepris, tout en veillant à privilégier une accessibilité intégrative.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 22 août 2007.